



Strasbourg, le 9 décembre 2019

CDL-PL-PV(2019)004syn
Or. angl.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

121^{ème} SESSION PLÉNIÈRE
(Venise, 6-7 décembre 2019)

CARNET DE BORD

La Commission

- a adopté l'avis conjoint sur la liberté de réunion en **Bosnie-Herzégovine**, préalablement examiné par les sous-Commissions sur les Minorités nationales, sur l'Etat fédéral et régional et sur les Droits fondamentaux lors de leur réunion conjointe le 5 décembre 2019 ;
- a tenu un échange de vues avec Mme Anna Paskaleva, Première Secrétaire de l'Ambassade de **Bulgarie** à Rome et a adopté l'avis sur le projet d'amendements au Code de procédure pénale et du Code judiciaire portant sur des enquêtes criminelles à l'encontre des magistrats les plus élevés, préalablement examiné par la sous-Commission sur le Pouvoir judiciaire lors de sa réunion le 5 décembre 2019 ;
- a adopté le Mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la **République de Moldova** concernant la loi sur le ministère public, préalablement examiné par la sous-Commission sur le Pouvoir judiciaire lors de sa réunion le 5 décembre 2019 ;
- a adopté le Mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la République de Moldova sur la responsabilité pénale des juges de la Cour constitutionnelle ;
- a tenu un échange de vues avec M. Vasyl Bodnar, vice-Ministre des Affaires étrangères de l'**Ukraine** et avec Mme Iryna Podoliak, vice-Ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, et a adopté l'avis sur la loi relative au soutien du fonctionnement de la langue ukrainienne en tant que langue d'Etat, préalablement examiné par les sous-Commissions sur les Minorités nationales, sur l'Etat fédéral et régional et sur les Droits fondamentaux lors de leur réunion conjointe le 5 décembre 2019 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Ivan Lishchyna, vice-Ministre de la Justice d'Ukraine et a adopté l'avis sur les amendements apportés au cadre juridique régissant la Cour suprême et les organes d'autonomie judiciaire de l'Ukraine, préalablement examiné par la sous-Commission sur le Pouvoir judiciaire lors de sa réunion le 5 décembre 2019;
- a adopté le Mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle d'Ukraine sur la résiliation anticipée du mandat des parlementaires en Ukraine, préalablement examiné par la sous-Commission sur les Institutions démocratiques lors de sa réunion du 5 décembre 2019 ;
- a tenu un échange de vues avec M. Bujar Osmani, vice-Premier Ministre de la Macédoine du Nord et a adopté l'avis sur la Loi sur l'usage des langues en **Macédoine du Nord**, préalablement examiné par les sous-Commissions sur les Minorités nationales, sur l'Etat fédéral et régional et sur les Droits fondamentaux lors de leur réunion conjointe le 5 décembre 2019 ;
- a adopté **le rapport sur la conformité, au regard des normes du Conseil de l'Europe et d'autres normes internationales, de l'inclusion d'un territoire non reconnu internationalement dans une circonscription nationale à des fins d'élections législatives** à la demande de la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, préalablement examiné par le Conseil des élections démocratiques et la sous-Commission sur le Droit international lors de leurs réunions respectives le 5 décembre 2019;
- a adopté les observations sur la **Recommandation de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe : sur la « Nécessité d'un ensemble de normes communes pour les institutions du médiateur en Europe »** à transmettre au Comité des Ministres en vue de la préparation à sa réponse à celle-ci ;
- a été informée du suivi relatif aux Principes sur la protection et la promotion de l'institution du Médiateur («**Les Principes de Venise** ») ; à l'avis conjoint sur les amendements du Code judiciaire sur l'intégrité et la responsabilité disciplinaire des juges en **Arménie** ; à l'avis sur

les implications constitutionnelles de la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (**Convention d'Istanbul**) par l'Arménie ; à l'avis sur le projet de loi relatif à la prévention et protection contre la discrimination de la Macédoine du Nord ; à l'avis conjoint sur le cadre juridique régissant le financement des partis politiques et des campagnes électorales de la République de Moldova ; à l'avis final sur la loi relative à l'intégrité du gouvernement (Loi de lustration) de l'Ukraine ; à l'avis conjoint sur le projet de Code électoral de l'**Ouzbekistan** ; à l'avis sur le projet de Loi portant modification de la Loi sur le Conseil national de Justice, sur le projet de loi portant modification de la Loi sur la Cour suprême, proposés par le Président de la République de Pologne, et sur la Loi sur l'organisation des Tribunaux ordinaires de la **Pologne** ;

- a été informée des développements constitutionnels en **Argentine** et au **Japon** ;
- a été informée des développements récents en Bosnie-Herzégovine, en **Géorgie**, au **Royaume-Uni** et en **Espagne** ;
- a été informée sur les perspectives de coopération avec le **Kazakhstan** ;
- faisant suite aux propositions du Comité des Sages, a **élu pour un mandat de deux ans** les personnes suivantes ;

G. Buquicchio (Italie) : Président ;

C. Bazy-Malaurie (France) ; P. Dimitrov (Bulgarie) et R. Kiener (Suisse) : Vice-Présidents ;

H. Kjerulf Thorgeirsdottir (Islande) ; V. Bílková (République tchèque), M. Frenco (Malte) et T. Khabrieva (Fédération de Russie) : Membres du Bureau ;

Les Présidents des Sous-Commissions et des Conseils :

Conseil scientifique : J. Helgesen (Norvège)

Droits fondamentaux : B. Vermeulen (Pays-Bas)

Etat régional et fédéral : J.M. Castella Andreu (Espagne)

Droit international : M. I. Cameron (Suède)

Minorités nationales: J. Velaers (Belgique)

Pouvoir judiciaire : R. Barrett (Irlande)

Institutions démocratiques : K. Tuori (Finlande)

Méthodes de travail : B. Mathieu (Monaco)

Amérique latine : J. Otálora Malassis (Mexique)

Bassin méditerranéen : G. Jeribi (Tunisie)

Etat de droit : S. Holovaty (Ukraine)

Conseil des élections démocratiques* : O. Kask (Estonie)

Conseil mixte sur la justice constitutionnelle : N. Alivizatos (Grèce)

Les vice-Présidents des sous-Commissions et des Conseils (sans représentation au sein Bureau élargi)

Conseil scientifique : Y. Atar (Turquie)

Droits fondamentaux : J. Omejec (Croatie)

Etat fédéral et régional : P. Carozza (Etats-Unis)

Droit international : F. Maiani (San Marin)

Minorités nationales : W. Newman (Canada)

Pouvoir judiciaire : Z.M. Knežević (Bosnie-Herzégovine)

Institutions démocratiques : D. Meridor (Israël)

* Le vice-Président a été élu par le Conseil parmi les représentants de l'Assemblée et du Congrès

Méthodes de travail : T. Otty (Royaume-Uni)
Amérique latine : J.L. Sardon (Pérou)
Bassin méditerranéen : K. Feniche (Algérie)
Etat de droit : Q. Qerimi (Kosovo)
Conseil mixte sur la justice constitutionnelle : A. Varga (Hongrie)

- a reporté en mars 2020 l'élection des Président et vice-Président de la sous- Commission sur l'égalité des genres ;
- se félicite du nouveau programme de coopération avec l'Asie centrale cofinancé par l'Union européenne ;
- a été informée des résultats et des conclusions du :
 - 7^{ème} Atelier interculturel de la Démocratie, *Les Conseils supérieurs de la magistrature et l'indépendance du pouvoir judiciaire*, Strasbourg, 28-29 octobre 2019 ;
 - 10^{ème} Séminaire régional UniDem Med, *Promouvoir l'innovation dans la fonction publique de l'état de droit au leadership*, Amann, 4-6 novembre 2019 ;
 - 3^{ème} Assemblée plénière du Réseau mondial de justice électorale, Los Cabos, 6-8 novembre 2019 ;
 - XIV^{ème} Réunion interaméricaine des administrations électorales, Panama, 13-14 novembre 2019 ;
 - IX^{ème} Congrès international de Droit comparé, *Les valeurs juridiques sous l'angle du droit comparé*, Moscou, 2 décembre 2019.
- a été informée des résultats et des conclusions de la réunion du **Conseil des élections démocratiques** tenue le 5 décembre 2019 , en particulier de l'avancement des travaux du **Rapport sur le contentieux électoral**;
- a tenu un échange de vues avec les représentants du **Congrès des pouvoirs locaux et régionaux** du Conseil de l'Europe ;
- a confirmé les dates des prochaines sessions plénières comme suit : 19-20 juin 2020 ; 9 octobre 2020 et 11-12 décembre 2020 ;
- a confirmé la célébration du 30^{ème} anniversaire de la Commission de Venise qui aura lieu le 8 octobre 2020, au Palais ducal de Venise, en présence du Président de la République d'Italie.